

Vos impôts sont-ils déjà optimisés?

6 questions sur la prévoyance professionnelle et le 3^e pilier lié a

Utilisez-vous déjà le montant maximum de votre 3^e pilier lié a?

 OUI NON

Montant maximum en 2008:

Vous êtes affilié à une caisse de pension (LPP): Fr. 6365.–

Vous n'êtes pas affilié à une caisse de pension (LPP): 20% du revenu AVS, max. Fr. 31 824.–

Avez-vous épuisé votre potentiel de rachat LPP?

 OUI NON

Les rachats LPP peuvent être déduits entièrement de votre revenu imposable. Ainsi vous pouvez réaliser selon le montant de votre revenu et selon le lieu d'imposition, une économie d'impôts jusqu'à 45% du rachat LPP.

Votre fortune est-elle bien placée fiscalement?

 OUI NON

Les gains de capitaux (p.ex. augmentation des cours) sont libres d'impôts, contrairement aux produits des capitaux (p.ex. intérêts) qui doivent être imposés comme revenu. Avec des solutions de prévoyances flexibles, les conseillers de FMH Insurance Services peuvent placer votre fortune globale, de telle manière que les produits des capitaux soient imposés par le fisc plus favorablement pour vous.

Avez-vous examiné s'il était possible d'augmenter la part épargne de votre LPP?

 OUI NON

Lors d'une augmentation du montant de l'épargne de votre LPP, vous créez un nouveau potentiel de rachat qui vous permettra une optimisation fiscale supplémentaire. Dans les solutions de prévoyance corporative le montant d'épargne peut s'élever jusqu'à 25% du salaire assuré.

Disposez-vous de plusieurs comptes ou assurances du 3^e pilier lié a?

 OUI NON

Le versement des montants du 3^e pilier lié a est soumis à un impôt unique sur la prestation des capitaux. Le taux de cet impôt est souvent exponentiel. Si vous disposez par exemple de deux comptes de 3^e pilier lié a, vous pouvez retirer ces montants lors de deux périodes fiscales différentes et vous bénéficiez d'un taux moins élevé, d'où moins d'impôts à payer.

Votre époux/votre épouse dispose-t-il/elle également d'une LPP et d'un 3^e pilier lié a?

 OUI NON

Souvent au cabinet le conjoint ne reçoit aucun salaire pour son activité et ainsi n'est pas affilié à une LPP. Si un salaire est versé au conjoint, celui-ci peut être affilié à une caisse de pension LPP et peut également conclure une prévoyance dans un 3^e pilier lié a.

Evaluation

0 x NON: Sincères félicitations, vous avez déjà envisagé une optimisation de votre prévoyance. Nous sommes à votre disposition pour voir si vous avez choisi les meilleures solutions.

1-6 x NON: Vous disposez d'un potentiel d'optimisation important. Nous vous conseillons de vous adresser cette année encore à un spécialiste en prévoyance de FMH Insurance Services.



Talon réponse

Prière d'envoyer ou de faxer au: 031 959 50 10

Prénom / Nom _____

Adresse _____

NPA / Lieu _____

Date de naissance _____

Téléphone privé / cabinet _____

Atteignable le plus facilement (heure) _____

Adresse e-mail _____

Je désire un conseil personnalisé.

Prière de m'appeler.

Je m'intéresse à:

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> 3 ^e pilier lié a | <input type="radio"/> Caisse de pension LPP |
| <input type="radio"/> Planification financière | <input type="radio"/> Responsabilité civile prof. |
| <input type="radio"/> Planification de la retraite | <input type="radio"/> Assurance protection juridique |
| <input type="radio"/> _____ | |



FMH INSURANCE
SERVICES

Roth Gyax & Partner AG ■ Service de coordination
Moosstrasse 2 ■ 3073 Gümligen
Téléphone 031 959 50 00 ■ Fax 031 959 50 10
mail@fmhinsurance.ch ■ www.fmhinsurance.ch